

REUNION DU VENDREDI 21 AVRIL 2023 A 18 H 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31/03/2023

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 31 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTION DU CLUB MINERALOGIQUE DU ROANNAIS

Le Maire accueille le Club Minéralogique du Roannais, qui est venu présenter les recherches effectuées durant plusieurs décennies dans la mine des Rats où l'on retrouve notamment du cuivre et de l'argent.

Un ouvrage dédié à cette mine a été réalisé. Cette présentation fut aussi l'occasion de découvrir, au travers de plans, l'organisation souterraine des galeries principales.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ET AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DE LA MINE

Un premier projet d'implantation du parc solaire a été présenté avec une combinaison d'un concept de mise en valeur de la mine et de son histoire.

Ce projet global sera modélisé avec le club minéralogique et la mairie.

AIDE AUX POPULATIONS D'UKRAINE – CONCOURS FINANCIER AU CCAS ROANNE

Considérant la situation en Ukraine et la nécessité de continuer à accompagner les familles ukrainiennes dans le Roannais ;

Considérant la capacité juridique et logistique du Centre Communal d'Action Sociale de Roanne de centraliser le concours financier des communes et de constituer un fonds de solidarité ;

Vu la réunion des Maires de l'arrondissement de Roanne du 1^{er} mars 2022 ainsi que celle du 28 mars 2023 avec l'approbation d'un concours financier de chaque commune à hauteur de quarante centimes par habitant ;

Le Conseil municipal de Le Crozet, après en avoir délibéré :

➤ Décide d'apporter un concours financier à hauteur de quarante centimes par habitant, soit un montant de 103,20 euros (0,40 € X 258 h) au fonds de solidarité mis en place au CCAS de Roanne pour soutenir, accueillir, accompagner les populations touchées par la situation en Ukraine.

➤ Approuve le versement du montant de ce concours financier au centre communal d'action sociale de Roanne.

➤ Dit que cette dépense sera prélevée au chapitre 65 du budget communal.

➤ Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

INSTAURATION FACTURATION AVEC MONTANT MINIMUM

Le seuil de mise en recouvrement des produits locaux étant fixé à 15 € par le Trésor Public, le Maire propose la mise en place d'une facturation plancher pour les produits suivants : charges du gîte 3010 et de la salle Guy Robert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ Décide d'instaurer à partir du 15 mai 2023 une facturation avec un seuil minimum pour les charges à recouvrer auprès des usagers du gîte 3010 et de la salle Guy Robert.

➤ Fixe le montant « plancher » de cette facturation à 15 €.

➤ Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

CONSTRUCTION MAM – LANCEMENT CONSULTATION ENTREPRISES - MAPA

Le Maire rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) a été confiée à M. Vincent BUCHET, architecte DPLG, et que le permis de construire a été accordé par arrêté du 19/04/2023.

Il propose ensuite à l'assemblée de poursuivre ce projet en lançant un marché de travaux à procédure adaptée selon un descriptif énoncé dans un dossier de consultation des entreprises élaboré par l'architecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de construction de la MAM.

➤ Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

INAUGURATIONS DES 13 MAI 2023

Les inaugurations pour les opérations d'investissement ci-après auront lieu le samedi 13 mai à 14 h 30 :

- Parking et aire de jeux
- Agrandissement et mise aux normes de l'école
- Terrasse auberge et aménagement paysager du bourg
- Salle de projection cave maison Papon
- 1^{er} commerce

en présence du sous-préfet, du député et conseiller départemental, de la vice-présidente à la Région déléguée à la culture et au patrimoine, du président du Département, de la conseillère départementale, du Maire et Président de Roannais Agglomération, ainsi que d'autres élus du Département.

Un verre de l'amitié sera ensuite servi à la vieille église ou à la salle Guy Robert en fonction de la météo. Le buffet sera commandé à l'Auberge du Vieux Crozet et le pétillant à la maison JB CLAIR.

QUESTIONS DIVERSES

1. Acquisition matériel

Le conseil valide l'acquisition d'une débroussailleuse auprès du fournisseur Vision Motoculture pour un montant de 730 € TTC.

2. Roannais Agglomération : compte rendu commission Ressources du 17/04/2023

• **Comptes financiers uniques et comptes administratifs 2022 :**

- Le territoire a bien résisté aux crises, ce que traduit la belle dynamique des produits de la fiscalité en 2022.
- L'activité de RA a connu un fort accroissement en 2022, ce que traduit l'augmentation du volume de dépenses et de recettes constaté. Cette accélération se constate en investissement (réalisation de projets majeurs) et en fonctionnement.

- Plusieurs projets d'ampleur ont été réalisés en 2022.

- Tous budgets confondus, le résultat de clôture s'établit à 16,3 M€ dont 16 M€ hors assainissement.

• **1^{ère} décision modificative pour 2023**

Les objectifs de cette décision modificative sont classiques pour une 1^{ère} décision : reprise et affectation des résultats 2022, intégration des restes à réaliser 2022 et ajustements des inscriptions budgétaires.

• **Bilan d'activités 2022 de la direction des stratégies et des ressources foncières**

- Réalisations transversales de la Direction : entrée en vigueur de la délégation du droit de préemption des fonciers à vocation économique au profit de l'agglomération (88 DIA ont été analysées) ; réunions de travail dans le contexte « zéro artificialisation nette » pour permettre aux élus de s'approprier la démarche ZAN ; étude d'identification des gisements fonciers des 40 communes en lien avec EPORA.

- Service affaires immobilières et foncières : gestion d'un patrimoine conséquent de 716 parcelles et 238 bâtiments.

- Service autorisation droit des sols : 4 331 dossiers instruits. Le nombre d'actes est en légère baisse entre 2021 et 2022 en raison d'une diminution du nombre de permis de construire principalement.

- Service observatoire et analyses territoriales : inventaire des propriétés et des possibilités d'aménagements futurs en parallèle avec le développement économique et géographique.

- Service de planification urbaine : détail du calendrier imposé pour la mise en compatibilité des documents de planification urbaine avec la loi Climat et Résilience. Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) doit être validé en 2024, les SCoTs devront être mis en compatibilité avec le SRADDET en 2026 et les PLU en 2027.

3. Projet vidéo-surveillance

Des faits divers répétitifs de délinquance sur une commune riveraine, signalés notamment par la gendarmerie, amènent un sujet de réflexion autour de la vidéosurveillance qui semble offrir un moyen de suivi pour les forces de l'ordre lorsque des dégradations se produisent.

Les élus décident de rencontrer dans un avenir proche les référents de la gendarmerie dans ce domaine puisque de nombreuses communes riveraines ont fait appel à ce service pour avoir une étude gratuite sur la commune.

4. Plan Local de l'Habitat

Pierre ROMANET a assisté au séminaire du 22 mars qui s'inscrivait dans la continuité des échanges engagés entre Roannais Agglomération et les communes, dans le cadre de l'étude de gisements fonciers et de l'élaboration du PLH 2. Cette réunion a permis de restituer l'essentiel des rencontres et a été l'occasion d'un échange sur les grands éléments marquants.

5. Incident de voisinage

Un incident de voisinage s'est produit entre deux habitants du bourg. La gendarmerie est intervenue rapidement suite à un appel signalant des faits de violence semble-t-il et de dégradations.